

SÉANCE ORDINAIRE

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE

Procès-verbal de la séance extrait du livre des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de McMasterville tenue au Centre Communautaire Intégré de McMasterville, le lundi 9 septembre 2019 à 20h00, à laquelle sont présents monsieur le maire, Martin Dulac, madame Nadine Noizelier, conseillère ainsi que messieurs les conseillers Robert Pelletier, Jean-Guy Lévesque, Frédéric Lavoie, Normand Angers et François Jean.

Formant quorum des membres du conseil municipal, sous la présidence de monsieur le maire, Martin Dulac.

Monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier ainsi que Me Sarah Giguère, directrice des Services juridiques et greffière adjointe par intérim sont également présents.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-318
Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

La séance est déclarée ouverte à 20h01.

Il est,
PROPOSÉ par madame Nadine Noizelier
APPUYÉ par monsieur Robert Pelletier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que modifié :

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
 - 1.1 Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
 - 1.2 Première période de questions
 - 1.3 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 12 août 2019
2. **COMMUNICATION ET SERVICE À LA COMMUNAUTÉ**
 - 2.1 Autorisation – Octroi de contrat – Planification stratégique
 - 2.2 Autorisation – Adoption – Plan de sécurité civile et des mesures d'urgence
3. **ADMINISTRATION**
 - 3.1 Autorisation - Demande d'appui – Semaine de la sécurité ferroviaire – 23 au 29 septembre 2019
 - 3.2 Autorisation – Demande de contribution financière – Opération Nez Rouge de la Vallée-du-Richelieu – 29 novembre au 31 décembre 2019
 - 3.3 Autorisation – Demande d'accès à l'information auprès du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
 - 3.4 Autorisation – Demande d'appui par Intégration compétences – Projet "Ensemble fabriquons"
4. **TRÉSORERIE ET FINANCES**
 - 4.1 Acceptation des comptes à payer et des déboursés en date du 9 septembre 2019
 - 4.2 Dépôt - Liste des ajustements budgétaires, comprenant les appropriations, comptabilisés durant la période du 1^{er} au 31 août 2019
5. **AVIS DE MOTION**
 - 5.1 Avis de motion - Règlement 402-14-2019 amendant le règlement numéro 402-00-2013 sur la tarification des services municipaux afin d'ajuster la tarification concernant l'utilisation de la patinoire réfrigérée couverte

5.2 Avis de motion – Règlement numéro 388-08-2019 amendant le règlement sur le plan d’urbanisme numéro 388 de la municipalité de McMasterville afin de modifier la carte des grandes affectations du sol

5.3 Avis de motion – Règlement 382-23-2019 amendant le Règlement de zonage numéro 382-00-2008 de la municipalité de McMasterville afin de modifier les usages autorisés dans la zone P-8 ainsi que certains éléments relatifs aux projets intégrés et au stationnement

5.4 Avis de motion – Règlement 383-07-2019 amendant le Règlement de lotissement numéro 383 de la municipalité de McMasterville afin de modifier les normes minimales de lotissement pour la zone P-8

6. RÈGLEMENT

6.1 Présentation – Projet de Règlement numéro 402-14-2019 amendant le règlement numéro 402-00-2013 sur la tarification des services municipaux afin d'ajuster la tarification concernant l’utilisation de la patinoire réfrigérée couverte

6.2 Adoption – Projet de Règlement numéro 388-08-2019 amendant le règlement sur le plan d’urbanisme numéro 388 de la municipalité de McMasterville afin de modifier la carte des grandes affectations du sol

6.3 Adoption – Premier projet – Règlement 382-23-2019 amendant le Règlement de zonage numéro 382-00-2008 de la municipalité de McMasterville afin de modifier les usages autorisés dans la zone P-8 ainsi que certains éléments relatifs aux projets intégrés et au stationnement

6.4 Adoption – Premier projet – Règlement 383-07-2019 amendant le Règlement de lotissement numéro 383 de la municipalité de McMasterville afin de modifier les normes minimales de lotissement pour la zone P-8

7. GESTION DU TERRITOIRE

7.1 Autorisation – Opération cadastrale - Subdivision du lot 4 494 419 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères

8. RESSOURCES HUMAINES

8.1 Dépôt – Listes des employés surnuméraires en date du 24 août 2019

8.2 Autorisation – Ouverture de poste – Services techniques et des espaces publics

8.3 Autorisation – Ouverture de postes – Préposés à l’entretien des patinoires et des espaces municipaux – Hiver 2019-2020 – Services techniques et des espaces publics

9. SERVICES TECHNIQUES

9.1 Autorisation – Adhésion regroupement UMQ – Fourniture de sel de déglçage – Saison 2019-2020

9.2 Autorisation – Octroi de contrat – Acquisition d’un tracteur articulé

9.3 Autorisation – Acquisition – Tissus Jet-Ice pour la patinoire réfrigérée couverte

9.4 Autorisation – Octroi de contrat – Remplacement des bandes intérieures de la patinoire réfrigérée couverte

9.5 Autorisation – Paiement d'honoraires supplémentaires – Firme EXP

9.6 Autorisation – Signature protocole d’entente – Programme d’aide financière PRIMEAU volet 2 – Réfection de la rue Casavant et de la rue de Bretagne

9.7 Autorisation – Signature – Contrat de service – Déneigement et déglçage de la route 223 – Saison hivernale 2019-2020 – Ministère des transports

9.8 Autorisation – Octroi de contrat – Réalisation d’une surface asphaltée pour la Zamboni

9.9 Rejet des soumissions – Nettoyage et protection du bois de la patinoire réfrigérée couverte

9.10 Autorisation – Appel d'offres – Plantation d'arbres sur le territoire de la Municipalité

9.11 Autorisation – Demande de permis de voirie au Ministère des transports du Québec – Plantation d’arbres sur la 116

9.12 Autorisation – Aliénation – Camion V6

9.13 Autorisation – Acquisition – Tracteur à gazon et remorque à benne basculante

9.14 Autorisation – Demande au Ministère des transports – Participation financière pour le financement des travaux de reconfiguration de l'intersection Bernard-Pilon et Yvon-L'Heureux

10. SERVICES RÉCRÉATIFS ET CULTURELS

10.1 Autorisation – Demande – Évènement cross country 2019 – École d'éducation internationale

10.2 Autorisation – Demande – Utilisation du Parc des élus – Fête de l'Halloween – Club optimiste de McMasterville

10.3 Autorisation – Demande – Vente de gâteaux – Club optimiste de McMasterville

10.4 Autorisation – Paiement des frais de financement – Protocole d'entente – Commission scolaire des Patriotes – Utilisation des locaux pour la période de janvier à juin 2019

Adoption – Politique de remboursement de frais supplémentaires exigibles par une autre municipalité dans le cadre d'une inscription à une activité physique ou culturelle

11. AFFAIRES COURANTES

11.1 Ajout à l'ordre du jour de la séance

a) Autorisation – Demande d'appui par la MRCVR – Projet « Une stratégie emplois jeunesse en milieu municipal »

11.2 Correspondance

11.3 Deuxième période de questions

11.4 Levée de la séance

« ADOPTÉE »

Première période de questions

Le président de la séance invite les membres de l'assistance à poser au conseil municipal toute question relative aux affaires de la municipalité.

Les citoyens présents dans la salle posent des questions et les conseillers y répondent.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-319

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 12 août 2019

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 201 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), tout procès-verbal doit être approuvé par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont reçu et lu le procès-verbal de la séance tenue le 12 août 2019 et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ par monsieur Robert Pelletier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 août 2019 soit et est approuvé, tel que rédigé.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-320

Autorisation – Octroi de contrat – Planification stratégique

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation effectué afin de retenir les services d'une firme dont le mandat est de réaliser la planification stratégique municipale;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions tenue le 3 septembre 2019, le tout conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT les recommandations de madame Virginie Beauchemin, directrice des Services des communications et des services à la communauté dans son rapport daté du 5 septembre 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Normand Angers

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal octroie à la firme Raymond Chabot Grant Thornton le mandat de réaliser la planification stratégique municipale, et ce, pour un montant de 30 500 \$, plus taxes applicables;

QUE le conseil municipal autorise une appropriation, provenant de l'excédent de fonctionnement affecté, d'un montant maximal de 30 500 \$, plus taxes applicables;

QUE madame Virginie Beauchemin, directrice des Services des communications et des services à la communauté, ou, en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer tout document afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-321

Approbation – Plan de sécurité civile et des mesures d'urgence

CONSIDÉRANT la démarche de planification de sécurité civile entreprise par la Municipalité depuis septembre 2018;

CONSIDÉRANT les responsabilités dévolues à la Municipalité dans le cadre de la Loi sur la sécurité civile;

CONSIDÉRANT les responsabilités de la Municipalité en matière de coordination lorsqu'un sinistre se produit sur son territoire;

CONSIDÉRANT les responsabilités de la municipalité en matière de protection des personnes, des biens et de l'environnement lors d'un sinistre;

CONSIDÉRANT la pertinence d'assurer la présence d'une structure municipale de sécurité civile en matière de prévention, préparation, intervention et rétablissement;

CONSIDÉRANT la nécessité d'adopter le plan de sécurité civile et des mesures d'urgence tel que préconisé par la Loi sur la sécurité civile (2001);

CONSIDÉRANT les recommandations de madame Virginie Beauchemin, directrice des communications et des services à la communauté, dans son rapport daté du 21 août 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le conseil municipal adopte le plan de sécurité civile et des mesures d'urgence de la municipalité de McMasterville, joint à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-322

Autorisation - Demande d'appui – Semaine de la sécurité ferroviaire – 23 au 29 septembre 2019

CONSIDÉRANT QUE la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 23 au 29 septembre 2019;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens sur le danger de ne pas tenir compte des signaux d'avertissement aux passages à niveau et de s'introduire sur les propriétés ferroviaires, afin de réduire le nombre de décès, de blessures et de dommages évitables résultant d'incidents mettant en cause des trains et des citoyens;

CONSIDÉRANT QU'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

CONSIDÉRANT QU'Opération Gareautrain demande au Conseil d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal appuie la semaine nationale de la sécurité ferroviaire, qui se déroulera du 23 au 29 septembre 2019.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-323

Autorisation – Demande de contribution financière – Opération Nez Rouge de la Vallée-du-Richelieu – 29 novembre au 31 décembre 2019

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière reçue le 19 août 2019 de l'organisme Opération Nez Rouge Vallée-du-Richelieu pour la tenue de la 27^e édition, laquelle se déroulera du 29 novembre au 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme œuvre à la promotion de la sécurité routière en offrant un service bénévole de raccompagnement aux résidents de la Vallée-du-Richelieu durant la période des Fêtes;

CONSIDÉRANT l'engagement de l'organisme à l'effet que les surplus des dons recueillis par cette campagne promotionnelle seront redistribués à des organismes de la Vallée-du-Richelieu œuvrant auprès des jeunes;

CONSIDÉRANT le souhait formulé par le conseil municipal de collaborer avec des organismes ayant pour mission d'accroître le bien-être et la sécurité des citoyennes et des citoyens;

CONSIDÉRANT la multiplication des demandes de soutien par les organismes œuvrant dans la région et les contraintes budgétaires liées à l'adoption d'un budget équilibré;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Sébastien Gagnon, directeur-général et secrétaire-trésorier, dans son rapport daté du 3 septembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par madame Nadine Noizelier

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise le versement d'une contribution financière de 350 \$ à l'organisme Opération Nez Rouge Vallée-du-Richelieu pour l'organisation de la 27^e édition qui se déroulera du 29 novembre au 31 décembre 2019;

QUE monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, ou, en son absence, madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, soient et sont autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-324

Autorisation – Demande d'accès à l'information auprès du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles (RREEMR) est entré en vigueur en juin 2006;

CONSIDÉRANT QUE le Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles a pour objectifs de :

- Soutenir l'élaboration, la révision, la modification et la mise en œuvre des Plans de gestion des matières résiduelles (PGMR) par le financement d'activités municipales;
- Réduire la quantité de matières résiduelles destinées à l'élimination;

CONSIDÉRANT QUE ledit programme vise à redistribuer annuellement, sous forme de subventions aux municipalités, des redevances régulières reçues pour l'élimination de matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE l'admissibilité aux subventions, dans le cadre dudit programme, est conditionnelle au respect, par la municipalité, de différentes obligations dont le calcul s'effectue selon des critères de performance basés sur deux paramètres soient la population et la performance;

CONSIDÉRANT QUE "la condition d'admissibilité aux subventions évoquée ci-haut" est en fonction de l'amélioration par les municipalités locales de leur processus de gestion des matières recyclables et organiques afin de réduire la quantité de matières résiduelles destinées à l'enfouissement;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales doivent avoir l'accès facilement et de façon continue à certaines données relatives aux industries, commerces et institutions (ICI) de leur territoire pour qu'elles puissent assurer le suivi, atteindre des niveaux de performance appréciés et contribuer à l'objectif commun, celui de l'élimination de l'enfouissement;

CONSIDÉRANT QUE les matières résiduelles dirigées vers l'élimination provenant des ICI, même celles provenant de collectes privées, sont incluses dans le calcul et de facto, les municipalités locales doivent cibler et prioriser les ICI qui génèrent le plus de matières résiduelles destinées à l'enfouissement;

CONSIDÉRANT l'article 53.26 de la Loi sur la qualité de l'environnement : « Toute municipalité régionale peut, dans le but d'obtenir l'information dont elle estime avoir besoin pour l'établissement et la révision du plan de gestion, exiger de toute municipalité locale visée par le plan ou de toute personne domiciliée ou ayant une entreprise ou un établissement sur son territoire, tout renseignement concernant l'origine, la nature, les quantités, la destination et les modalités de récupération, de valorisation ou d'élimination des matières résiduelles qu'elle produit, remet à un tiers ou prend en charge. »;

Document non officiel de la municipalité de McMasterville

CONSIDÉRANT QUE la compétence en matière de planification et d'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles relève, dans le cas d'un territoire métropolitain, d'une communauté métropolitaine d'appartenance;

CONSIDÉRANT QUE si des municipalités "métropolitaines" s'adressent au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour obtenir des informations de leurs ICI quant à leurs tonnages respectifs de matières résiduelles envoyés à l'élimination, celles-ci ne peuvent pas les recevoir sans passer par la communauté métropolitaine d'appartenance;

CONSIDÉRANT QUE le refus du MELCC émane de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, ceux-ci étant jugés confidentiels;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs visés par ledit programme requièrent davantage de synergie au niveau des actions menées par l'ensemble des parties prenantes et des mécanismes de communication fluides systémique afin d'atteindre les objectifs visés d'ici 2022;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales et régionales sont désormais considérées comme étant des gouvernements de proximité et que cette considération doit se refléter réellement pour qu'elle devienne effective et tangible;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales, régionales et supra locales sont aussi assujetties, tout comme les ministères et organismes publics, à la même Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels;

CONSIDÉRANT QUE les retards occasionnés par cet aspect légal, dans un contexte métropolitain, pourraient retarder l'atteinte des objectifs individuels et collectifs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par madame Nadine Noizelier

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal :

- Interpelle le Gouvernement du Québec par l'entremise de monsieur Benoit Charrette, Ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, sur la question en vue d'apporter des amendements ou assouplissements à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels dans la perspective :
 - Qu'une municipalité locale "métropolitaine" puisse obtenir directement du MELCC des informations relatives à ses ICI quant à leurs tonnages respectifs de matières résiduelles envoyés à l'élimination, et ce, sans passer par la communauté métropolitaine d'appartenance;
 - D'assurer une efficacité temporelle nécessaire et indispensable dans l'atteinte des objectifs visés par le programme;
 - Favoriser davantage les principes de confiance mutuelle, de subsidiarité et d'amélioration continue entre les différents paliers de gouvernements afin de renforcer le statut de gouvernements de proximité.
- Invite les municipalités locales et les municipalités régionales de comté membres d'une communauté métropolitaine ainsi que les deux communautés métropolitaines du Québec (CMM et CMQ) à appuyer la demande de la Municipalité en adoptant une résolution ayant la même finalité et en l'acheminant au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;
- Autorise le maire, monsieur Martin Dulac, à transmettre la présente:
 - Au premier ministre du Québec, monsieur François Legault;
 - Au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, monsieur Benoit Charrette;

- Aux municipalités membres des communautés métropolitaines de Montréal et de Québec;
- À la Fédération québécoise des municipalités et l'Union des municipalités du Québec;
- Au député de Borduas, monsieur Simon Jolin-Barette.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-325

Autorisation – Demande d'appui par Intégration compétences – Projet "Ensemble fabriquons"

CONSIDÉRANT QUE l'organisme "Intégration compétences" souhaite présenter un nouveau projet à l'appel à projets en innovation sociale du Ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI), sous la thématique intégration et immigration;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de collaboration, d'entraide et d'innovation sociale a pour but la mise en œuvre d'un atelier créatif où les immigrants, les jeunes, les étudiants et les retraités peuvent partager des idées, assister à des ateliers ou travailler en utilisant une technologie de pointe, et ce dans une ambiance conviviale;

CONSIDÉRANT QUE l'accès à l'atelier créatif donnera à toute communauté d'une partie de la Montérégie-Est un avantage sur les nouvelles technologies et une opportunité d'expérimenter, de rencontrer et d'apprendre des autres tout en restant créative et innovante;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal appuie le projet "Ensemble fabriquons" présenté par l'organisme "Intégration compétences";

QUE le maire, Monsieur Martin Dulac, ou en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-326

Acceptation des comptes à payer et des déboursés en date du 9 septembre 2019

CONSIDÉRANT QUE la directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, madame France Desautels, CPA, CA, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Normand Angers

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal approuve la liste des comptes à payer, déboursés et prélèvements en date du 9 septembre 2019 pour un montant total de 414 343,65 \$ jointe à la présente et approuvée telle que présentée par madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe;

QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, soit et est autorisée à émettre les paiements afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-327

Dépôt – Listes des ajustements budgétaires comptabilisés durant la période du 1^{er} et 31 août 2019

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal prend acte du dépôt des listes des ajustements budgétaires, comprenant les appropriations de l'excédent de fonctionnement affecté, comptabilisés durant la période du 1^{er} et 31 août 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur François Jean

APPUYÉ par monsieur Normand Angers

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal accepte le dépôt de la liste des ajustements budgétaires, comprenant les appropriations de l'excédent de fonctionnement affecté, comptabilisés durant la période du 1^{er} et 31 août 2019.

« ADOPTÉE »

Avis de motion – Règlement 402-14-2019 amendant le règlement numéro 402-00-2013 sur la tarification des services municipaux afin d'ajuster la tarification concernant l'utilisation de la patinoire réfrigérée couverte

Avis de motion est donné par monsieur Frédéric Lavoie, conseiller, qu'à une séance ultérieure sera présenté un règlement numéro 402-14-2019 amendant le règlement numéro 402-00-2013 sur la tarification des services municipaux afin d'ajuster la tarification concernant l'utilisation de la patinoire réfrigérée couverte.

Avis de motion – Règlement numéro 388-08-2019 amendant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 388 de la municipalité de McMasterville afin de modifier la carte des grandes affectations du sol

Avis de motion est donné par madame Nadine Noizelier, conseillère, qu'à une séance ultérieure sera présenté un règlement numéro 388-08-2019 amendant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 388 de la municipalité de McMasterville afin de modifier la carte des grandes affectations du sol.

Avis de motion – Règlement 382-23-2019 amendant le Règlement de zonage numéro 382-00-2008 de la municipalité de McMasterville afin de modifier les usages autorisés dans la zone P-8 ainsi que certains éléments relatifs aux projets intégrés et au stationnement

Avis de motion est donné par monsieur François Jean, conseiller, qu'à une séance ultérieure sera présenté un règlement numéro 382-23-2019 amendant le règlement numéro 382-00-2008 de la municipalité de McMasterville afin de modifier les usages autorisés dans la zone P-8 ainsi que certains éléments relatifs aux projets intégrés et au stationnement.

Avis de motion – Règlement 383-07-2019 amendant le règlement de lotissement numéro 383 de la municipalité de McMasterville afin de modifier les normes minimales de lotissement pour la zone P-8

Avis de motion est donné par monsieur Jean-Guy Lévesque, conseiller, qu'à une séance ultérieure sera présenté un règlement numéro 383-07-2019 amendant le règlement numéro 383 de la municipalité de McMasterville afin de modifier les normes minimales de lotissement pour la zone P-8.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-328

Présentation – Projet de règlement numéro 402-14-2019 amendant le règlement numéro 402-00-2013 sur la tarification des services municipaux afin d'ajuster la tarification concernant l'utilisation de la patinoire réfrigérée couverte

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajuster la tarification des services municipaux concernant l'utilisation de la patinoire réfrigérée couverte;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent projet de règlement a été donné par monsieur Frédéric Lavoie, conseiller, lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec, tout règlement doit être précédé de la présentation d'un projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ par monsieur Robert Pelletier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE soit présenté le projet de règlement numéro 402-14-2019 amendant le règlement numéro 402-00-2013 sur la tarification des services municipaux afin d'ajuster la tarification concernant l'utilisation de la patinoire réfrigérée couverte.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-329

Adoption – Projet de règlement numéro 388-08-2019 amendant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 388 de la municipalité de McMasterville afin de modifier la carte des grandes affectations du sol

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du règlement numéro 388-08-2019 a été donné par madame Nadine Noizelier, conseillère, à la présente séance ordinaire du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal présents déclarent avoir reçu et lu le projet de règlement numéro 388-08-2019;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le projet de règlement numéro 388-08-2019 amendant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 388 de la municipalité de McMasterville afin de modifier la carte des grandes affectations du sol;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 109.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil municipal doit fixer une séance publique de consultation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par madame Nadine Noizelier

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE soit et est adopté le projet de règlement numéro 388-08-2019 amendant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 388 de la municipalité de McMasterville afin de modifier la carte des grandes affectations du sol;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 7 octobre 2019, à 19h00, au Centre Communautaire Intégré de McMasterville situé au 255, boulevard Constable, à McMasterville, et ce, afin d'expliquer le projet de règlement portant le numéro 388-08-2019 et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-330

Adoption – Premier projet – Règlement 382-23-2019 amendant le règlement de zonage numéro 382-00-2008 de la municipalité de McMasterville afin de modifier les usages autorisés dans la zone P-8 ainsi que certains éléments relatifs aux projets intégrés et au stationnement

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent projet de règlement a été donné par monsieur François Jean, conseiller, lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal présents déclarent avoir reçu et lu le premier projet de règlement numéro 382-23-2019;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le premier projet de règlement numéro 382-23-2019 amendant règlement de zonage numéro 382-00-2008 de la municipalité de McMasterville afin de modifier les usages autorisés dans la zone P-8 ainsi que certains éléments relatifs aux projets intégrés et au stationnement;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil municipal doit fixer une séance publique de consultation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur François Jean

APPUYÉ par madame Nadine Noizelier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE soit et est adopté le premier projet de règlement numéro 382-23-2019 amendant le règlement de zonage numéro 382-00-2008 de la municipalité de McMasterville afin de modifier les usages autorisés dans la zone P-8 ainsi que certains éléments relatifs aux projets intégrés et au stationnement;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 7 octobre 2019, à 19 h 00, au Centre Communautaire Intégré de McMasterville situé au 255, boulevard Constable, à McMasterville, et ce, afin d'expliquer le premier projet de règlement portant le numéro 382-23-2019 et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-331

Adoption – Premier projet – Règlement 383-07-2019 amendant le règlement de lotissement numéro 383 de la municipalité de McMasterville afin de modifier les normes minimales de lotissement pour la zone P-8

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent projet de règlement a été donné par monsieur Jean-Guy Lévesque, conseiller, lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal présents déclarent avoir reçu et lu le premier projet de règlement numéro 383-07-2019;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le premier projet de règlement numéro 383-07-2019 amendant règlement de lotissement numéro 383 de la municipalité de McMasterville afin de modifier les normes minimales de lotissement pour la zone P-8;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil municipal doit fixer une séance publique de consultation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

APPUYÉ par monsieur Normand Angers

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE soit et est adopté le premier projet de règlement numéro 383-07-2019 amendant le règlement de lotissement numéro 383 de la municipalité de McMasterville afin de modifier les normes minimales de lotissement pour la zone P-8;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 7 octobre 2019, à 19 h 00, au Centre Communautaire Intégré de McMasterville situé au 255, boulevard Constable, à McMasterville, et ce, afin d'expliquer le premier projet de règlement portant le numéro 382-23-2019 et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-332

Autorisation – Opération cadastrale – Subdivision du lot 4 494 419 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est propriétaire du lot 4 494 419 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à la subdivision dudit lot;

CONSIDÉRANT les recommandations de madame Marie-Pierre Tremblay, directrice des Services de l'urbanisme et du développement durable, dans son rapport daté du 4 septembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, madame France Desautels CA, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par madame Nadine Noizelier

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise la subdivision du lot 4 494 419 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères;

QUE le conseil municipal autorise madame Marie-Pierre Tremblay, directrice des Services de l'urbanisme et du développement durable, ou en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, à mandater un arpenteur-géomètre pour la préparation des documents requis dans le cadre de la subdivision du lot 4 494 419 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères;

QUE madame Marie-Pierre Tremblay, directrice des Services de l'urbanisme et du développement durable ou en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer tout document afin de donner effet à la présente résolution, dont notamment tout plan devant être produit afin de procéder à ladite subdivision.

« ADOPTÉE »

Dépôt – Listes des employés surnuméraires au 24 août 2019

Le conseil prend acte du dépôt de la liste des employés surnuméraires en date du 24 août 2019.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-333

Autorisation – Ouverture de poste – Services techniques et des espaces publics

CONSIDÉRANT le besoin des Services techniques et des espaces publics d'embaucher un(e) deuxième journalier(ère) aux espaces publics et récréatifs;

Document non officiel de la municipalité de McMasterville

CONSIDÉRANT les dispositions et les conditions prévues à la convention collective des employés municipaux de la municipalité de McMasterville;

CONSIDÉRANT QUE des échanges entre la direction générale et le Syndicat seront nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., directeur des Services techniques et des espaces publics, doit procéder à l'ouverture dudit poste permanent à temps plein, et ce, selon les recommandations formulées dans son rapport daté du 14 août 2019;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., directeur des Services techniques et des espaces publics, ou, en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, à procéder à l'ouverture du poste permanent à temps plein de journalier(ère) aux espaces publics et récréatifs;

QUE le conseil municipal autorise la formation d'un comité de sélection constitué des personnes désignées par la direction générale, afin de procéder aux entrevues des personnes sélectionnées et de recommander un candidat;

QUE le conseil municipal mandate monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, ou en son absence madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, à échanger avec le Syndicat à cet effet.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-334

Autorisation – Ouverture de postes – Préposés à l'entretien des patinoires et des espaces municipaux – Hiver 2019-2020 – Services techniques et des espaces publics

CONSIDÉRANT QUE les postes pour l'entretien des parcs, patinoires et des terrains municipaux doivent être comblés pour la saison hivernale 2019-2020;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., directeur des Services techniques et des espaces publics, dans son rapport daté du 3 septembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise monsieur Mathieu Chapdelaine, ing, directeur des Services techniques et des espaces publics, à procéder à l'ouverture d'un maximum de dix

(10) postes de préposés à l'entretien des parcs, patinoires et des terrains municipaux à raison de 0-40 heures/semaine;

QUE les heures varient en fonction de la charge de travail et de la température;

QU'un comité de sélection soit formé et composé de monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., directeur des Services techniques et des espaces publics et monsieur Michel Godbout, surintendant aux Services techniques et des espaces publics, ou de tout autres personnes désignées par la direction générale afin de procéder aux entrevues des personnes sélectionnées.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-335

Autorisation – Adhésion regroupement UMQ – Fourniture de sel de déglacage – Saison 2019-2020

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de McMasterville présente une demande d'adhésion en cours de contrat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de joindre sont regroupement d'achats et le contrat octroyé suite à l'appel d'offres public #CS-20192020, pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

CONSIDÉRANT QUE l'article 14.7.1 du *Code municipal* :

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujetti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de regroupement avec l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de McMasterville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., directeur des Services techniques et des espaces publics, dans son rapport daté du 4 septembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité de McMasterville confirme, à l'UMQ, son adhésion au contrat en cours, adjugé suite à l'appel d'offres public # CS-20192020, visant l'achat regroupé de sel de déglacage nécessaire aux activités de la Municipalité pour la saison 2019-2020;

QUE pour permettre à l'UMQ de présenter notre demande d'adhésion en cours de contrat au fournisseur-adjudicataire, la Municipalité de McMasterville s'engage à lui fournir les quantités estimées de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche technique d'inscription et en la retournant à la date fixée;

QUE la Municipalité de McMasterville s'engage à respecter les termes du contrat octroyé comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé, ledit contrat étant effectif jusqu'au 30 avril 2020;

QUE la Municipalité de McMasterville reconnait que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes. Pour la saison 2019-2020, ce pourcentage est fixé à 1 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2 % pour les non-membres de l'UMQ;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'UMQ;

QUE monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., directeur des Services techniques et des espaces publics, ou, en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-336

Autorisation – Octroi de contrat – Acquisition d'un tracteur articulé

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de McMasterville a procédé à un appel d'offres public pour l'acquisition d'un tracteur articulé de l'année 2019 de type municipal;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 21 août 2019, le tout, conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., directeur des Services techniques et des espaces publics, dans son rapport daté du 27 août 2019;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal octroie le contrat pour l'acquisition d'un tracteur articulé neuf de l'année 2019 de type municipal, incluant un chasse-neige 5 positions, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise FST Canada inc. faisant aussi affaire sous le nom Équipement Joe Johnson pour un montant de 120 136\$ plus taxes applicables;

QUE le conseil municipal autorise une appropriation, provenant de l'excédent de fonctionnement affecté, d'un montant maximal de 120 136\$ plus taxes applicables;

QUE monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., directeur des Services techniques et des espaces publics, ou, en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-337

Autorisation – Acquisition – Tissus Jet-Ice pour patinoire réfrigérée couverte

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de McMasterville souhaite procéder à l'acquisition de tissus Jet-Ice et de 2 logos à l'effigie de la Municipalité pour sa patinoire réfrigérée couverte;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., directeur des Services techniques et des espaces publics, dans son rapport daté du 27 août 2019;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur François Jean

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise l'acquisition de tissus Jet-Ice et de 2 logos à l'effigie de la Municipalité pour sa patinoire réfrigérée couverte de l'entreprise Robert Boileau inc. et ce, pour un montant de 17 678\$ plus taxes applicables;

QUE le conseil municipal autorise une appropriation, provenant de l'excédent de fonctionnement affecté, d'un montant maximal de 17 678\$ plus taxes applicables;

QUE monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., directeur des Services techniques et des espaces publics, ou, en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-338

Autorisation – Octroi de contrat – Remplacement des bandes intérieures de la patinoire réfrigérée couverte

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder au remplacement de la partie intérieure de toutes les bandes de la patinoire réfrigérée couverte puisqu'elle est endommagée;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de McMasterville a procédé à un appel d'offres sur invitations auprès d'entreprises spécialisées pour la fourniture et l'installation de nouvelles bandes intérieures;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 27 août 2019, le tout, conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., directeur des Services techniques et des espaces publics, dans son rapport daté du 27 août 2019;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal octroie le contrat à Profab 2000 inc. pour la fourniture et l'installation de nouvelles bandes intérieures de la patinoire réfrigérée couverte et ce, pour un montant de 40 991\$, plus taxes applicables;

QUE le conseil municipal autorise une appropriation, provenant de l'excédent de fonctionnement affecté, d'un montant maximal de 40 991\$, plus taxes applicables;

Document non officiel de la municipalité de McMasterville

QUE monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., directeur des Services techniques et des espaces publics, ou, en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-339

Autorisation – Paiement d'honoraires supplémentaires – Firme EXP

CONSIDÉRANT QUE suite aux travaux correctifs effectués par l'entrepreneur Construction Bâtiment Québec (BQ) inc. surveillés par la firme EXP, la municipalité se doit de verser des honoraires supplémentaires à la firme EXP;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., directeur des Services techniques et des espaces publics, dans son rapport daté du 27 août 2019;

CONSIDÉRANT le solde disponible au Règlement d'emprunt numéro 409-00-2017 autorisant des travaux pour l'aménagement d'un système de réfrigération de la patinoire couverte municipale, la construction d'un bâtiment accessoire et tous autres travaux municipaux connexes pour un montant maximal de 1 862 470 \$ et décrétant un emprunt au montant de 1 223 823 \$;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur François Jean

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture #497673 de la firme EXP., au montant total de 23 950\$, plus taxes applicables, dont un montant de 17 050 \$ plus taxes applicables pour les honoraires supplémentaires;

QUE monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., directeur des Services techniques et des espaces publics, ou, en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-340

Autorisation – Signature protocole d'entente – Programme d'aide financière PRIMEAU volet 2 – Réfection de la rue Casavant et de la rue de Bretagne

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2019-168, la municipalité de McMasterville déposait au programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le projet de remplacement des conduites de la rue Casavant et la rue Bretagne;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de McMasterville a reçu un protocole d'entente énonçant les modalités ainsi que la participation financière maximale de 612 870\$;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., directeur des Services techniques et des espaces publics, dans son rapport daté du 29 août 2019;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

Document non officiel de la municipalité de McMasterville

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par madame Nadine Noizelier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la municipalité de McMasterville accepte le protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation relativement à l'octroi d'une aide financière concernant le projet de remplacement des conduites de la rue Casavant et la rue Bretagne, et ce, dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) - volet 2;

QUE monsieur Martin Dulac, maire et monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, ou en cas de l'absence de l'un d'eux, monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., directeur des Services techniques et des espaces publics, soient et sont autorisés à signer ledit protocole d'entente de même que tout document pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-341

Autorisation – Signature – Contrat de service – Déneigement et déglçage de la route 223 – Saison hivernale 2019-2020 – Ministère des transports

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des transports souhaite que la Municipalité prenne en charge le déneigement et le déglçage de la chaussée de la route 223 sur le territoire de McMasterville et ce, de la limite de la Ville de Saint-Basile-le-Grand jusqu'à la limite de la Ville de Beloeil;

CONSIDÉRANT QUE le contrat contient une option de reconduction tacite pour une (1) ou deux (2) périodes additionnelles et successives de douze (12) mois chacune;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., directeur des Services techniques et des espaces publics, dans son rapport daté du 3 septembre 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

APPUYÉ par monsieur Robert Pelletier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal accepte le contrat de service de déneigement et déglçage de la route 223 proposé par le Ministère des transports;

QUE monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., directeur des Services techniques et des espaces publics, ou, en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer ledit contrat de service ainsi que tout document pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-342

Autorisation – Octroi de contrat – Réalisation d'une surface asphaltée pour la zamboni

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de McMasterville a procédé à une recherche de prix auprès d'entrepreneur pour construire une surface en asphalte près de la patinoire au parc Gilles Plante, pour permettre à la zamboni de décharger plus facilement sa neige et de limiter ses bris d'équipement;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., directeur des Services techniques et des espaces publics, dans son rapport daté du 27 août 2019;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal octroie le contrat pour les travaux de construction d'une surface asphaltée pour la zamboni à l'entreprise Pavage P. Brodeur pour un montant de 8 725\$, plus les taxes applicables;

QUE le conseil municipal autorise une appropriation, provenant de l'excédent de fonctionnement affecté, d'un montant maximal de 8 725\$, plus taxes applicables;

QUE monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., directeur des Services techniques et des espaces publics, ou, en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-343

Rejet des soumissions – Nettoyage et protection du bois de la patinoire réfrigérée couverte

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitations ayant eu lieu le 21 août 2019 afin d'obtenir des soumissions pour le nettoyage et la protection du bois de la patinoire réfrigérée couverte;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions tenue le 5 septembre 2019, le tout conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., directeur des Services techniques et des espaces publics, dans son rapport daté du 5 septembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur François Jean

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal rejette à toutes fins que de droit l'ensemble des soumissions déposées dans le cadre de l'appel d'offres effectué afin d'obtenir des soumissions pour le nettoyage et la protection du bois de la patinoire réfrigérée couverte;

QUE le conseil autorise monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., directeur des Services techniques et des espaces publics, ou en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, à faire effectuer les travaux de nettoyage et de protection du bois de la patinoire réfrigérée couverte et ce, pour un budget maximal de 45 000 \$ plus taxes applicables le tout, conformément à la politique de gestion contractuelle en vigueur et en respect des lois et des règlements applicables;

QUE le conseil municipal autorise une appropriation, provenant de l'excédent de fonctionnement affecté, d'un montant maximal de 45 000 \$, plus taxes applicables;

Document non officiel de la municipalité de McMasterville

QUE monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., directeur des Services techniques et des espaces publics, ou, en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-344

Autorisation – Appel d'offres – Plantation d'arbres sur le territoire de la Municipalité

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de McMasterville souhaite procéder incessamment à un appel d'offres pour la plantation d'arbres à divers endroits sur son territoire;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., directeur des Services techniques et des espaces publics, dans son rapport daté du 27 août 2019;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par madame Nadine Noizelier

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le conseil municipal autorise monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., directeur des Services techniques et des espaces publics à aller en appel d'offres pour la plantation d'environ 250 arbres sur le territoire de la municipalité, lesquels seront plantés sur une période de 3 ans;

QUE monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., directeur des Services techniques et des espaces publics, ou, en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-345

Autorisation – Demande de permis de voirie au Ministère des transports du Québec – Plantation d'arbres sur la 116

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de McMasterville procédera incessamment à un appel d'offres pour la plantation d'arbres sur les terre-pleins de la route 116;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'obtenir l'autorisation du Ministère des transports du Québec pour procéder à la plantation desdits arbres;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., directeur des Services techniques et des espaces publics, dans son rapport daté du 27 août 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal demande un permis de voirie au Ministère des transports du Québec pour la plantation d'arbres sur les terre-pleins de la 116;

QUE monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., directeur des Services techniques et des espaces publics, ou, en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à effectuer ladite demande de permis et à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-346

Autorisation – Aliénation – Camion V6

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 6.1 du *Code municipal du Québec*, une municipalité peut aliéner à titre onéreux des biens dont l'usage ne lui est plus nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à la vente d'un camion V6 (numéro d'identification du véhicule : 1FDYR82E8RVA44792/numéro de plaque : LC42702-5);

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., directeur des Services techniques et des espaces publics, dans son rapport daté du 3 septembre 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil autorise monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., directeur des Services techniques et des espaces publics, ou en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à l'aliénation du camion V6 (numéro d'identification du véhicule : 1FDYR82E8RVA44792/numéro de plaque : LC42702-5) selon les modalités plus amplement décrites au rapport de recommandations de monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., directeur des Services techniques et des espaces publics, daté du 3 septembre 2019, le tout, conformément à la politique de gestion contractuelle en vigueur et en respect des lois et des règlements applicables à ladite aliénation;

QUE monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., directeur des Services techniques et des espaces publics, ou, en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-347

Autorisation – Acquisition – Tracteur à gazon et remorque à benne basculante

CONSIDÉRANT QUE les Services techniques et des espaces publics procéderont, à compter de l'année 2020, à la tonte de gazon des parcs, bâtiments municipaux, espaces verts et terrains sportifs de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à l'achat, ou à la location le cas échéant, d'un tracteur à gazon et d'une remorque à benne basculante;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., directeur des Services techniques et des espaces publics, dans son rapport daté du 3 septembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil autorise monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., directeur des Services techniques et des espaces publics, ou en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, à procéder à l'acquisition, ou à la location le cas échéant, d'un tracteur à gazon et d'une remorque à benne basculante le tout, conformément à la politique de gestion contractuelle en vigueur et en respect des lois et des règlements applicables;

QUE monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., directeur des Services techniques et des espaces publics, ou, en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-348

Autorisation – Demande au Ministère des transports – Participation financière pour le financement des travaux de reconfiguration de l'intersection Bernard-Pilon et Yvon-L'Heureux

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté lors de la séance du 12 août 2019 la résolution numéro 2019-307 aux termes de laquelle la Municipalité a demandé au Ministère des transports de rapidement enclencher le processus devant mener à la reconfiguration de l'intersection de la rue Bernard-Pilon et du boulevard Yvon-L'Heureux;

CONSIDÉRANT QUE la reconfiguration devra maintenir dans leur état actuel les commerces riverains;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de McMasterville et la Ville de Beloeil sont toutes deux concernées par cette intersection d'intérêt régional;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., directeur des Services techniques et des espaces publics, dans son rapport daté du 3 septembre 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Normand Angers

APPUYÉ par madame Nadine Noizelier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal demande au Ministère des transports une participation financière substantielle pour le financement des travaux de reconfiguration de l'intersection Bernard-Pilon et Yvon-L'Heureux;

QUE monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., directeur des Services techniques et des espaces publics, ou, en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-349

Autorisation – Demande – Évènement cross country 2019 – École d'éducation internationale

CONSIDÉRANT la demande de l'École d'éducation internationale laquelle souhaite organiser un événement « Cross country », le 16 octobre 2019 sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels, dans son rapport daté du 15 août 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par madame Nadine Noizelier

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil autorise l'École d'éducation internationale à organiser, sur le territoire de la Municipalité, l'événement « Cross country », le 16 octobre 2019 (ou le lendemain en cas de pluie abondante) le tout, conformément aux modalités établies au rapport joint à la présente résolution;

QUE la présente résolution soit acheminée aux services de sécurité publique concernés.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-350

Autorisation – Demande – Utilisation du Parc des élus – Fête de l'Halloween – Club optimiste de McMasterville

CONSIDÉRANT la demande datée du 4 septembre 2019 du Club Optimiste de McMasterville lequel souhaite offrir une soirée d'animation dans le parc des Élus, dans le cadre de la fête de l'Halloween le 31 octobre 2019;

CONSIDÉRANT QUE le Club Optimiste de McMasterville s'engage à remettre les lieux utilisés en bon état de propreté, suite à la tenue de cette activité;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels, dans son rapport daté du 3 septembre 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise le Club Optimiste de McMasterville à organiser une soirée d'animation, dans le cadre de la fête de l'Halloween le 31 octobre 2019, dans le parc des Élus et ce, conditionnellement au respect des conditions logistiques et de sécurité à intervenir entre le Club Optimiste de McMasterville et les Services récréatifs et culturels et sur approbation de la direction générale;

QUE le conseil municipal autorise l'affichage de cet événement dans le respect de la réglementation municipale et sur approbation de la direction générale.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-351

Autorisation – Demande – Vente de gâteaux – Club optimiste de McMasterville

CONSIDÉRANT la demande du Club Optimiste de McMasterville afin d'obtenir l'autorisation de vendre des gâteaux aux fruits, dans le cadre d'activités de sollicitation devant être effectuées sur le territoire de la Municipalité le 2 novembre 2019, afin d'amasser des fonds pour soutenir la jeunesse de la Municipalité et de la région;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels, dans son rapport daté du 3 septembre 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Nadine

APPUYÉ par madame Lavoie

T RÉSOLU UNANIMEMENT :

Document non officiel de la municipalité de McMasterville

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise le Club Optimiste de McMasterville à procéder à la vente de gâteaux aux fruits, laquelle se déroulera sur le territoire de la Municipalité le 2 novembre 2019, le tout, afin d'amasser des fonds au soutien de la jeunesse de la Municipalité et de la région, et ce, conditionnellement au respect des conditions logistiques et de sécurité à intervenir entre le Club Optimiste de McMasterville et les Services récréatifs et culturels et sur approbation de la direction générale;

QUE le conseil municipal autorise l'affichage de cet événement de financement dans le respect de la réglementation municipale et sur approbation de la direction générale.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-352

Autorisation – Paiement frais de financement – Protocole d'entente – Commission scolaire des Patriotes - Utilisation des locaux pour la période de janvier à juin 2019

CONSIDÉRANT le protocole d'entente relatif à l'utilisation des locaux à des fins récréatives, culturelles et sportives entre la Commission scolaire des Patriotes et la municipalité de McMasterville;

CONSIDÉRANT QUE ce protocole précise les termes et les coûts d'utilisation, plus particulièrement pour l'école La Farandole, l'école Le Petit Bonheur, l'École d'éducation internationale ainsi que les locaux et installations de la Municipalité;

CONSIDÉRANT la réception d'une facture de la Commission scolaire des Patriotes pour les coûts reliés à l'utilisation des locaux, le tout, pour la période couvrant du 1^{er} janvier au 30 juin 2019;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels, dans son rapport daté du 14 août 2019;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par madame Nadine Noizelier

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise le paiement à la Commission scolaire des Patriotes, d'un montant de 13 364,59\$, plus taxes applicables, et ce, pour les coûts reliés à l'utilisation des locaux de la Commission scolaire des Patriotes pour la période couvrant du 1^{er} janvier au 30 juin 2019;

QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, ou en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-353

Adoption – Politique de remboursement de frais supplémentaires exigibles par une autre municipalité dans le cadre d'une inscription à une activité physique ou culturelle

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu plusieurs demandes de la part de ses citoyens relativement au remboursement de frais supplémentaires exigibles par une autre municipalité dans le cadre d'une inscription à une activité physique ou culturelle;

CONSIDÉRANT QU'un projet de politique de remboursement a été préparé par les Services récréatifs et culturels de McMasterville;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels, dans son rapport daté du 3 septembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ par monsieur Normand Angers

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal adopte la politique de remboursement de frais supplémentaires exigibles par une autre municipalité dans le cadre d'une inscription à une activité physique ou culturelle, jointe à la présente résolution;

QUE cette politique soit effective à compter de ce jour et applicable par les inscriptions se déroulant à compter de la session d'automne 2019.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-354

Autorisation – Demande d'appui par la MRC de La Vallée-du-Richelieu – Projet "Une stratégie emplois jeunesse en milieu municipal"

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Vallée-du-Richelieu souhaite présenter le projet "Une stratégie emplois jeunesse en milieu municipal" dans le cadre du programme "Stratégies jeunesse municipal";

CONSIDÉRANT QUE ce projet aura pour effet d'établir un plan d'action stratégique sur cet enjeu et comportera les 3 principales étapes suivantes :

- 1- Réaliser un portrait de l'emploi jeunesse en milieu municipal dans la MRC de La Vallée-du-Richelieu;
- 2- Tenir des consultations auprès des jeunes afin d'identifier des pratiques gagnantes en matière de recrutement, rétention et traitement des employés municipaux jeunes, lesquelles permettront d'expliquer les différents services d'une ville, d'une municipalité et d'une MRC;
- 3- Élaborer un plan d'action et une campagne régionale de promotion de l'emploi pour attirer la jeunesse en milieu municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal appuie le projet "Une stratégie emplois jeunesse en milieu municipal" présenté par la MRC de La Vallée-du-Richelieu;

QUE le maire, Monsieur Martin Dulac, ou en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

CORRESPONDANCE GÉNÉRALE

- 8 août 2019 : Copie conforme d'une correspondance d'une résidente de Brossard à la mairesse de Brossard concernant l'accès aux piscines pour les personnes à mobilité réduite. La dame félicite la municipalité de McMasterville pour ses installations.

- 21 août 2019 : Copie conforme d'une correspondance d'un résident de Beloeil adressée au Service de Police Richelieu St-Laurent. Correspondance ayant comme objet : Le bruit des motos, problème de santé publique et de société.

- 22 août 2019 : Correspondance du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes concernant les prochaines élections fédérales.

- 22 août 2019 : Correspondance de l'Association pulmonaire du Québec – Campagne provinciale – Radon et herbe à poux

Deuxième période de questions

Le président de la séance invite les membres de l'assistance à poser au conseil municipal toute question relative aux affaires de la municipalité.

Les citoyens présents dans la salle posent des questions et les conseillers y répondent.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-355

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est,
PROPOSÉ par madame Nadine Noizelier
APPUYÉ par monsieur Normand Angers
ET RÉSOLU UNANIMEMENT:

QUE la séance soit levée à 20h53.

« ADOPTÉE »

Le maire,

La directrice des Services juridiques
 et greffière adjointe par intérim

Martin Dulac

Me Sarah Giguère
